

## Extrait du projet de Compte-Rendu du Conseil Territorial de l'Environnement N°10 (projet de compte rendu du Comité de Coordination Technique Territorial INTEGRE N°7)

<u>Date de la réunion</u> : Jeudi 17 Février 2017	<u>Date du CR</u> : 17/02/2017
<u>Lieu</u> : Salle Opérationnelle de l'Administration Supérieure	<u>Rédigé par</u> : Julie PETIT
<u>Liste des participants</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marcel RENOUF (Préfet, Administrateur du Territoire),</li> <li>- Stéphane DONNOT (Secrétaire Général du Territoire),</li> <li>- Alain LEGALLIC (Cabinet du Préfet),</li> <li>- Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe Fotua'ika, ministre coutumier d'Uvea chargé de l'Environnement),</li> <li>- Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente),</li> <li>- Pascal DEC (Chef de la Circonscription Wallis),</li> <li>- Viane HOATAO (Chef des Affaires maritimes),</li> <li>- Tomeno FOTUTUTA (Adjoint Chef Service des Affaires Economiques et du Développement),</li> <li>- Bernadette PAPILLO (Chef Service Territorial de l'Action Culturelle),</li> <li>- Ismael LELEIVAI (Archiviste, Service Territorial de l'Action Culturelle),</li> <li>- Yvan LEFEUVRE (Chef des TP),</li> <li>- Marc LEFAUVRE (Directeur DSA),</li> <li>- Bruno MUGNERET (Responsable Service Pêche, DSA),</li> <li>- Jean COURET (Directeur Adjoint Agence de Santé),</li> <li>- Atoloto MALAU (Chef Service de l'Environnement),</li> <li>- Falakika TUHIMOTU (Adjointe STE),</li> <li>- Karine BRUNET (Responsable Laboratoire, STE),</li> <li>- Andrey ESPALIEU (Stagiaire eau, STE),</li> <li>- Andréa BLANES (Chargée de mission SCOPPD),</li> <li>- Carole MANRY (Adjointe Chef du SCOPPD),</li> <li>- Lusia LENISIO (Chef du Service de Météo France),</li> <li>- Benjamin BRIAL (Technicien Météo France),</li> <li>- Guigone CAMUS (Anthropologue, AFD-CNRS-IRCP),</li> <li>- Simon MONCELON (Animateur INTEGRE),</li> <li>- Valérie AUBERT (Appui méthodo INTEGRE),</li> <li>- Julie PETIT (CPS).</li> </ul>	<u>Liste de diffusion du CR</u> : Equipe Integre Service de l'Environnement

### Objet de la réunion :

Dossiers relatifs à la protection de l'environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la gestion et valorisation des déchets et au développement durable – Validation de la stratégie d'Adaptation au changement climatique.

**Relevé de Décision** : le Compte rendu global étant en cours de validation. Ce document constitue donc un extrait du projet de relevé de décisions du Conseil Territorial de l'Environnement.

### **Le Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable :**

Le conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable, crée par l'arrêté N°2013-293 du 18 Juillet 2013, est une instance en charge d'examiner et d'émettre des avis sur les différents dossiers relatifs à la protection de l'Environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la gestion et valorisation des déchets et au développement durable.

Par ailleurs, la tenue de réunions est l'occasion d'échanges et de débats entre les élus, les chefferies et les autorités administratives avec un spécialiste sur un sujet relatif à la protection de l'environnement autour de ces thématiques, afin de renforcer la compréhension et la prise en compte de l'environnement.

Ces réunions peuvent se réunir à Futuna si des questions environnementales concernent essentiellement Futuna, sous forme de commission, et plusieurs comités seront créés pour traiter des questions plus spécifiques.

Lors de ces réunions, outre différents dossiers traités par le Service de l'Environnement, un invité est sollicité pour réaliser une intervention sur une problématique spécifique.

La première réunion du Conseil territorial de l'environnement et du développement durable s'est tenue le jeudi 3 octobre 2013 de 9h30 à 12h à la salle opérationnelle de l'Administration supérieure.

La deuxième réunion de cette instance a permis de valider le rôle du Conseil Territorial de l'Environnement dans le suivi avancements d'INTEGRE. Il vaut donc CCTT (Comité de Coordination Technique Territorial), au sens des Conventions de cadrage du projet INTEGRE.

### **Le projet INTEGRE : Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement :**

« INTEGRE » est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique, financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10<sup>e</sup> Fond Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique. Mis en œuvre par la CPS, il vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

Au niveau local, il contribue à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM, dans l'intérêt des populations. Ainsi, des projets de GIZC sont mis en œuvre sur 9 sites pilotes de la région. Ces sites ont été choisis par les territoires en tant qu'unités cohérentes de gestion représentatives des îles hautes et basses de la région et parce qu'ils présentent des enjeux écologiques forts, une utilisation par les populations locales et une vocation à démonstration d'actions environnementales intégrées.

La réunion a été consacrée à la présentation des grands axes de la Stratégie d'Adaptation au Changement climatique du Territoire ainsi que les premiers éléments de propositions.

Après avoir adressé les salutations aux membres du Conseil, Monsieur le Préfet rappelle que le changement climatique est une préoccupation mondiale, un sujet essentiel et un enjeu fondamental qui interfère avec de nombreuses thématiques. Il est donc capital que le Territoire se dote d'une stratégie, d'un plan pour prendre les mesures qui s'imposent et qui vont concerner tous les habitants. Par ailleurs, il est à noter que cette stratégie a été élaborer dans un calendrier contraint, et qu'elle sera valider à la Commission Permanente au mois de Mars (mandatée par l'Assemblée Territoriale), après validation du Conseil Territorial de l'Environnement. Il tient également à préciser que cette stratégie a été élaborée suite à différentes rencontres et regroupes les avis des différents acteurs.

Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe Fotua'ika, ministre coutumier d'Uvéa chargé de l'Environnement), tient à préciser qu'il est heureux, au nom de la chefferie, d'être accueilli au sein de la réflexion. Et qu'effectivement cette stratégie d'Adaptation au changement climatique est très importante pour le Territoire de WF même si le Territoire peut être considéré comme le moins pollueur. Il ajoute donc qu'il espère que cette stratégie va se mettre en place car tout le monde l'attend.

Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) confirme que l'implication de la chefferie est indispensable, étant le relais de la population et qu'elle a donc un rôle à jouer dans l'information de la population qui doit savoir que le Territoire se mobilise. Néanmoins, et malgré les sollicitations, Monsieur le Préfet regrette l'absence des deux chefferies de Futuna.

Atoloto MALAU (Chef Service Territorial de l'Environnement), précise que le cadre général de l'élaboration de la Stratégie CC va donc être présenté. Il précise également qu'elle a été élaborée notamment suite à la COP21 et qu'au niveau territorial, elle suit la Stratégie de Développement Durable et accompagne ce qui se fait comme la programmation pluriannuelle. A noter également qu'elle s'inscrit également dans la perspective du 11eme FED régional et Thématique.

Atoloto MALAU (Chef Service Territorial de l'Environnement), confirme que ce travail a du se faire dans des délais contraints mais que des consultations ont eu lieu, notamment de la population, des institutions, des chefferies et que des séances de travail en salle avec les acteurs du Territoire ont été tenues.

Atoloto MALAU (Chef Service Territorial de l'Environnement), indique donc que le CTEDD doit avoir une vision sur le document et la présentation des premiers éléments et sur le cadre général de la Stratégie pour permettre sa validation en Commission Permanente le 10 Mars et d'appuyer les discussions au forum UE/PTOM.

Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF), après avoir remercié l'ensemble des membres, a souhaité également remercier tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de la stratégie.

Cette stratégie est donc un document cadre qui s'intègre dans la stratégie de développement durable 2015-2030 du Territoire et dans les autres stratégies sectorielles, et elle constitue une étape préalable à l'élaboration du plan d'action sur sa mise œuvre courant la période de 2017-2030.

Cette stratégie s'inscrit dans un processus d'élaboration en plusieurs étapes et devra donner lieu à un plan d'action qui sera à finaliser. A noter que la démarches a été basée sur le participatif même si les concertations ont été restreintes (à cause des délais très courts) et se sont effectuées entre Novembre et Février, et devront se poursuivre tout au long de l'année. Une base documentaire a également été consultée afin de correspondre au mieux aux besoins du Territoire et permettant de faire la synthèse.

Ainsi différents acteurs ont été consultés et ont participé à la démarche tels que les Chefferies de Wallis et de Futuna, les élus du Territoire, l'ensemble des services techniques, les associations et la population.

Un point est ensuite fait sur le contexte climatique du Territoire, et notamment avec la collaboration de Météo France. Il est à noter donc que les analyses, qui portent sur les 45 dernières années (1971-2015), ont montré une augmentation de 1,1°C de la température sur le Territoire (moyenne mondiale à +0,85°C). A noter également une absence de différence significative sur les précipitations. Le changement climatique aura également des impacts en termes d'augmentation de la température et une diminution du pH de l'eau de mer, engendrant une acidification.

**Ainsi est présenté le climat projeté et les effets attendus du changement climatique selon le 5eme rapport du GIEC. Les éléments de projection sont :**

- Augmentation de 1,4°C à 3,1°C d'ici 2100 dans le Pacifique Sud.
- Hausse de 26 cm à 98 CM du niveau de la mer d'ici 2100 (variabilité des modèles). Avec des risques de submersions (Tuvalu) et d'érosion accrue.
- Hausse de l'acidité des océans : impacts sur les coquillages, les récifs et la faune associée.
- Hausse de la température de la mer : impacts sur la force des événements extrêmes (cyclones) avec une augmentation du blanchissement et donc de la mortalité des coraux.

**Les éléments à retenir :**

- Des changements inévitables même si des modifications de comportement sont opérées ;
- Les modifications qui ont eu lieu ces 50 dernières années vont s'intensifier ;
- Le CC va accentuer les menaces qui pèsent déjà sur le Territoire ;
- Le CC doit être vu comme une chaîne d'impacts du fait des interactions entre tous les systèmes.

**L'approche générale du CC :**

Les impacts du CC sont accentués par les activités humaines et le mode de vie des populations, ce qui aura des impacts sur les ressources, les secteurs économiques et les territoires.

Une stratégie d'atténuation a vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une stratégie d'Adaptation vise à diminuer les impacts et les vulnérabilités du Territoire.

**7 grands secteurs seront impactés :**

- L'environnement et la biodiversité : Fragilisation ou destruction des écosystèmes, développement d'espèces invasives, menaces sur les espèces, perte de biodiversité, perte des services rendus pour la protection du littoral...
- La santé : hausse des maladies, risque de ciguatera, salinisation de la lentille d'eau douce, victimes de cyclones, maladies liées à l'eau...
- L'agriculture, l'élevage et la forêt : salinisation des sols, développement des maladies parasites, destruction des cultures et des élevages, changement des cycles, baisse de la qualité et des volumes de production...
- La pêche : diminution de la ressource, développement de certaines espèces, migration possible de certaines espèces...
- Le cadre de vie, les loisirs, la culture : érosion du littoral et des îlots, changement dans les habitudes...
- La protection civile : risques et crises à gérer, + d'interventions, inondations, rupture des communications, rupture de l'approvisionnement en eau...
- L'aménagement du Territoire, TP : érosion accrue, dégradation et destruction des infrastructures, perte de surface terrestre, risque de déplacement de population...
- Effets du CC actuels et potentiels.

### **La typologie des vulnérabilités principales et les atouts :**

Il est rappelé que l'on ne peut pas agir sur le climat mais que le territoire peut agir sur ce qui existe déjà. Pour cela, il est présenté la typologie des vulnérabilités et des atouts.

- ➔ Atouts : Géophysiques, organisation communautaire, maintien des récifs coralliens.
- ➔ Vulnérabilités : Activités anthropiques, structurelles organisationnelles, sociales liées aux représentations, géophysiques.

### **Remarques :**

- Stéphane DONNOT (Secrétaire Général du Territoire) souhaite savoir si le schéma qui est présenté est une image de WF ?
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF), confirme qu'il s'agit bien d'une représentation du Territoire de WF.

### **Les vulnérabilités géophysiques :**

- Futuna : proximité de canyons sous-marins, absence de barrière récifale, présence de pointes rocheuses en avancée dans la mer, espace littoral extrêmement restreint.
- Erosion naturelle importante.
- Wallis : ressource en eau fragile, risque sismique commun aux deux îles.

### **Les vulnérabilités anthropiques :**

- Installation des populations sur le littoral ;
- Erosion très importantes due à des erreurs d'aménagement de la bande côtière :
  - Edification d'ouvrages en avancée sur le trait de côte naturel ;
  - Implantation d'ouvrages perpendiculairement au trait de côte ;
  - Implantation d'ouvrages parallèlement au trait de côte ;
  - Prélèvements de sable.
- Dégradation de certains écosystèmes notamment la mangrove et le lagon à proximité du littoral :
  - Destruction de la mangrove ;
  - Apports terrigènes ;
  - Pollutions liées à l'élevage porcin ;
  - Pollutions liées aux déchets et à l'absence d'assainissement domestique.
- Urbanisation et aménagements non régulés.

### **Remarques :**

- Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente), souhaite connaître la définition du trait de côte.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) précise qu'il s'agit de la limite entre la mer et la terre (aux plus fortes marées) et que le but est d'observer l'évolution du trait de côte (indicateur du CC). Actuellement, il n'existe pas de relevé fiable pour être inscrit même si des observations ont été faites indiquant le recul du trait de côte de quelques mètres à plus de 150 mètres par endroit.
- Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe Fotua'ika, ministre coutumier d'Uvéa chargé de l'Environnement), souhaite avoir des précisions de la part de Monsieur le Préfet concernant les prélèvements de sable.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) indique qu'une proposition de limite de prélèvement à 25 M3 a été portée lors de la dernière session (actuellement autorisation de prélèvement de 500 M3) mais qu'elle n'a pas été validée. Monsieur le Préfet indique que cette situation ne peut pas durer, que ces prélèvements contribuent largement à l'érosion du trait de côte et que les enrochements ne sont pas les solutions puisqu'ils ne font que déplacer le problème. Il faudra représenter cette proposition lors de la prochaine Assemblée, quitte même à interdire les prélèvements et mettre en place une filière d'importation de matériaux. En effet, même si ces pratiques sont ancrées culturellement, il faut expliquer les choses et les impacts de ces

prélèvements à la population.

- ➔ Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente), précise que la population ne comprend pas ce qui pourrait arriver dans 30 ans, il faut trouver des moyens de substitution et suivre les conseils de Madame AUBERT.
- ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) précise qu'il ne faut pas faire le procès du passé (les prélèvements étaient autorisés également avant en métropole) puisque avant nous ne savions pas. Avec la connaissance actuelle, il faut expliquer les choses pour pouvoir s'adapter. En 2030, il est prévu que 50% des énergies produites soient issues des énergies renouvelables. De telles mesures contribueront à la protection de la biodiversité, il faut donc un mouvement unanime pour interdire les prélèvements de sable sur le Territoire.
- Apitone MUNIKIHAATA (Mahe Fotua'ika, ministre coutumier d'Uvéa chargé de l'Environnement), souhaite savoir comment Territoire va s'intégrer dans l'exploitation des terres rares, et si d'ailleurs il va s'intégrer ?
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) précise qu'actuellement, les impacts de l'exploitation des terres rares ne sont pas connus, et qu'il n'est pas certain que cela soit incompatible avec la stratégie d'adaptation au CC.
  - ➔ Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente), précise que comme pour les gaz à effet de serre, personne ne maîtrise l'environnement et donc ce qui pourrait se passer si l'exploitation du milieu marin était faite. Il conçoit que le développement économique du Territoire est important mais il faut faire attention aux impacts sur l'environnement que de telles actions pourraient avoir.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) précise que le mieux avant toute chose est de pouvoir disposer d'études d'impacts faites par les experts indépendants.

#### **Les vulnérabilités structurelles, institutionnelles et organisationnelles :**

- La rotation très importante des cadres de l'administration.
- Le manque de moyens humains et financiers.
- L'absence de maîtrise du foncier.
- L'absence d'outils réglementaires ou de moyens de contrôle.
- L'organisation très sectorielle, le manque de transversalité.
- Une certaine inertie.

#### **Remarques :**

- Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) précise que le manque de moyen financier n'est pas vraiment un problème pour le Territoire, mais qu'il faut d'abord avoir la volonté de le faire et obtenir un consensus social. En effet, même si c'est une question de culture, de vision et de perception, l'action doit se traduire par une volonté politique et l'ensemble des institutions doivent avancer dans le même sens. IL faut avoir la volonté de faire les choses avant même de voir l'argent comme un obstacle, car le Territoire est un petit pays ce qui constitue un atout.

#### **Vulnérabilités sociales, liées aux représentations :**

- Un système de représentations qui rend peu « sensible » aux effets et enjeux du CC : foi en une protection divine, un certain fatalisme...
- Les mutations sociologiques rapides avec une fragilisation des systèmes de régulations traditionnelles.

#### **Remarques :**

- Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) souhaite ajouter qu'il est important de ne pas abuser du pouvoir de la protection divine.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) précise juste qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte.

### **Les atouts :**

- Des facteurs géophysiques protecteurs :
  - La barrière de corail à Wallis
  - Le renouvellement des eaux du lagon à Wallis
  - Le fort relief sur Futuna qui offre des possibilités de repli
- Une organisation sociale encore forte :
  - Un système communautaire
  - Un système coutumier organisé
  - Une population habituée à faire face à des événements climatiques extrêmes
  - Une capacité à s'organiser et reconstruire

### **Les valeurs et principes :**

- L'intérêt collectif qui doit guider les choix et les décisions.
- La responsabilité collective qui nécessite la contribution de toutes les forces vives, l'Etat, le Territoire, les coutumiers, les élus, les associations et toutes les catégories socio-professionnelles du Territoire.
- La coopération, la concertation comme condition d'une action viable et cohérente.
- Une approche systémique pour garantir la cohérence et la convergence des mesures et empêcher qu'une mesure d'adaptation visant un secteur d'activité ou un risque défini ne rende plus vulnérable un autre secteur ou n'augmente un autre risque.
- La promotion d'un développement plus durable, d'une véritable gestion intégrée.
- L'intégration du changement climatique dans les politiques publiques.
- Toutes ces choses nécessiteront donc un partage avec la population cette année.

### **Les enjeux :**

- La gouvernance : coopération et collégialité entre les différentes instances : FONDAMENTALE.
- La sensibilisation, la communication, l'accompagnement des changements.
- La réduction des vulnérabilités d'origine anthropiques et la gestion des risques.
- L'accès aux financements pour permettre la mise en œuvre des projets.
- L'accès, la capitalisation et le partage des connaissances entre tous les acteurs.

### **Les défis :**

Gérer la complexité liée à : la forte interdépendance et les multiples interactions entre les différents systèmes humains, écologiques, socio-économiques ; la multiplicité des acteurs ayant des représentations, des logiques, des intérêts différents, parfois même divergents ; prendre en compte les spécificités et fédérer les énergies en recherchant des intérêts communs, les points de convergence pour aller vers plus de coopération.

### **Les orientations stratégiques :**

➔ Ce qui est visé : la sécurité et le bien-être de la population à travers l'aménagement et la gestion intégrée du Territoire.

Tout cela passe par :

- L'amélioration de la gestion des risques (la protection civile, la gestion des crises, le renforcement des moyens d'action, la gestion des risques littoraux, la prévention des risques de santé).
- La planification territoriale (l'élaboration d'une base de données commune, la lutte contre le recul du trait de côte, la protection de la ressource en eau, la mise en place de cadres réglementaires adaptés).

- La préservation des ressources naturelles (la lutte contre les pollutions, la régulation des espèces envahissantes, la restauration et le maintien de la biodiversité, la mise en place d'aires terrestres et marines gérées, le développement de pratiques et de modes de gestion durables des ressources).
- L'amélioration des connaissances (le développement de bases de données, la mise en place d'indicateurs).

**Remarques :**

- Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) précise qu'aujourd'hui le Territoire ne dispose pas de réglementation en termes d'urbanisme et d'aménagement (les constructions se font selon les autorisations coutumières). Ce problème est lié à la loi statutaire, et que cette compétence, pour des raisons culturelles, revient au Territoire à travers l'Assemblée Territoriale. Monsieur le Préfet indique qu'il faut que le Territoire se donne les moyens d'agir et donc de définir le rôle de l'Assemblée Territoriale quant à la fixation d'un cadre et son relais vers la circo et les chefs de villages. Ce débat permettra d'avancer et de ne pas rester au stade d'études n'ayant pas de mesures contraignantes. En effet, le danger sera de faire face à la nature qui va continuer à progresser, tel que l'élévation du niveau de la mer. Il semble donc vraiment capital que le territoire et la société de WF mène ce débat pour que des outils réglementaires soient mis en place et appliqués. Il s'agit d'un enjeu fondamental qui renvoie à la dimension culturelle.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) confirme donc qu'il est nécessaire d'avoir une approche en plusieurs phases, avec des phases intermédiaires pour éviter le risque d'échec et surtout un accompagnement des changements qui permet de proposer des mesures adaptées.
- Stéphane DONNOT (Secrétaire Général du Territoire) s'interroge sur le fait que Valérie ait placé dans le tableau la protection de la ressource en eau dans planification et pas dans préservation des ressources naturelles.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) indique qu'effectivement différentes thématiques peuvent être placées dans plusieurs catégories à la fois.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) s'interroge sur le fait qu'il faudrait peut-être avoir des items chapeau tel que la gouvernance qui est un préalable transversal. En effet, sur les captages d'eau, le Territoire ne dispose pas de réglementation et si la nappe d'eau devait être polluée, Wallis serait complètement démunie. Il faut donc des préalables, des réglementations qui renvoient à une gouvernance et au statut de WF. Selon les textes, c'est normalement à l'AT d'assurer la réglementation mais dans les faits c'est la chefferie qui s'en occupe. Il semble nécessaire que ce sujet soit abordé dans la stratégie.
- Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente), s'interroge sur le fait que l'on parle de la gestion des lisiers de porcs mais pas des assainissements des habitations.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) indique que comme pour les lisiers, il faut qu'il soit mis en place une réglementation en termes d'assainissement.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) précise que les règles viennent lorsqu'un consensus est trouvé, qu'il faut au préalable faire appel au dialogue, qu'il faut dépasser les logiques de pouvoir et redonner du sens.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) acquiesce et confirme qu'il faut expliquer que la loi qui est là pour protéger la population.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) précise qu'en effet, il faut passer par la prise en compte de la réalité tout en respectant la propriété et en mettant en place des réglementations qui tiennent compte des spécificités.



Valérie AUBERT poursuit en invitant les membres du Conseil à consulter le document de la Stratégie d'adaptation au CC qui a été fourni.

**Remarques :**

- Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) indique qu'il faut une prise de conscience des acteurs du Territoire pour avancer sur la réglementation en terme sanitaire (lié à la gestion des effluents et à l'assainissement domestique).
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) précise que la stratégie devra se décliner en plan d'action qui déterminera la mise en œuvre.

**Le dispositif de la mise en œuvre de la stratégie :**

- Déclinaison en plan d'action opérationnel
- Mise en œuvre progressive
- Pilotage et accompagnement des changements
- Dispositif d'accompagnement
- Suivi et processus de révision continue

**Remarques :**

- Yvan LEFEUVRE (Chef des TP), indique que pour lui il y a des préalables qui doivent être mis en place avant toute chose. En effet, la communication et la sensibilisation sont des préalables indispensables, et le développement durable pourrait être au centre.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) confirme qu'effectivement un plan de communication est un préalable.
  - ➔ Yvan LEFEUVRE (Chef des TP), propose qu'il soit fait des supports pédagogiques (sur l'évolution du trait de côté, la nappe phréatique...)
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) insiste néanmoins sur le fait qu'il faudra mettre en place des règles car le temps est compté.
  - ➔ Lusía LENISIO (Chef du Service de Météo France) confirme que la partie sensibilisation est la partie la plus importante.
  - ➔ Bernadette PAPILLO (Chef Service Territorial de l'Action Culturelle) précise qu'il n'y a jamais eu de campagne de sensibilisation globale et qu'il faudrait mettre cela en place.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) insiste sur le fait que le Territoire doit également faire confiance à la population.
  - ➔ Lusía LENISIO (Chef du Service de Météo France) précise que c'est peut-être parce que les décideurs ne sont pas eux même sensibilisés et qu'ils ne comprennent pas les choses que certaines actions ne sont pas mises en œuvre.
  - ➔ Bernadette PAPILLO (Chef Service Territorial de l'Action Culturelle) souhaite également que soit sensibilisés les membres de l'AT et la chefferie.
  - ➔ Valérie AUBERT (Consultante INTEGRE WF) confirme que la sensibilisation et la communication seront de vrais enjeux et qu'il est donc prévu qu'un plan de communication soit mis en place.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) indique qu'il est tout à fait envisageable que soit conçus des supports pédagogiques.
  - ➔ Atoloto MALAU précise que sur la COP21, il y a une enveloppe spéciale qui est prévue pour la création de supports pédagogiques.
  - ➔ Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) précise néanmoins qu'il faudra un débat institutionnel.
  - ➔ Bernadette PAPILLO (Chef Service Territorial de l'Action Culturelle) appuie la démarche et précise qu'il est capital que tout le monde comprenne les enjeux, ce qui permettra qu'une réglementation passe facilement. Au niveau des villages, si les choses sont bien expliquées, les

- villageois eux même sont à même de proposer des réglementations à mettre en place.
- Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente), regrette même que la communication n'est pas été faite avant.
  - Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) précise que la société ne peut pas se substituer à la population, mais qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. La population a déjà conscience de ces problématiques et des choses concrètes ont déjà été observées.
  - Yvan LEFEUVRE (Chef des TP), Indique qu'il peut aussi tout à fait être envisagé un piquetage du trait de côte pour montrer l'érosion du littoral. Il tient aussi à préciser qu'il serait bien de confirmer les SIG des services car ils constituent des outils de décisions.
  - Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) indique que la Stratégie d'Adaptation au CC est une stratégie multisectorielle, ce qui sera un atout pour le Territoire.
- Eselone IKAI (Assemblée Territoriale, Membre de la Commission Permanente), souhaite savoir si les actions d'enrochement vont se poursuivre.
- Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) confirme que la mise en place d'enrochements littoraux va continuer selon les techniques éprouvées. Néanmoins, il faut bien prendre conscience que ces mesures ne font que retarder le problème, et que donc cela ne peut pas être les seules mesures qui devront être mises en place. Il précise également que les remblais qui sont mis en place ne doivent pas permettre aux gens de construire dessus comme c'est déjà observé.
  - Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe Fotua'ika, ministre coutumier d'Uvéa chargé de l'Environnement), indique que lorsque des constructions sur les remblais sont constatées, il faut verbaliser.
  - Bernadette PAPILLO (Chef Service Territorial de l'Action Culturelle) confirme donc que la sensibilisation et l'information sont bien des choses très importantes.
  - Ismaël LELEIVAI (Archiviste, Service Territorial de l'Action Culturelle), souhaite savoir s'il existe des systèmes actuels d'enrochement qui permettent que des plages se forment plutôt que le sable parte.
  - Yvan LEFEUVRE (Chef des TP), indique que dans le Languedoc des systèmes ont été mis en place mais en ayant une vision d'ensemble. A Futuna, s'il était mis en place une digue parallèle à la côte, le sable pourrait être stocké derrière.
  - Marcel RENOUF (Préfet du Territoire) indique que pour la mise en place de tels systèmes, une étude de courantologie est nécessaire.
  - Bernadette PAPILLO (Chef Service Territorial de l'Action Culturelle) précise qu'il pourrait également être étudié la possibilité de prélèvement de sable dans le lagon pour le remettre sur les plages.

**Fin des débats, Monsieur le Préfet demande aux membres du Conseil Territorial de l'Environnement s'ils valident la stratégie d'Adaptation au changement climatique.**

- **DOCUMENT VALIDE.**
- **Document passera donc à la prochaine commission permanente de l'AT pour validation finale.**